

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 5

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 14/12/2022

Date d'affichage : 26/12/2022

Certifié exécutoire par réception en Sous-Préfecture de Limoux le:

L'an **deux mil vingt deux, le vingt décembre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Amandine MORENO, M. Mohammed EL HABCHI, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD.

23 DEC. 2022

Étaient absents excusés : Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, M. Sébastien AMOUROUX, M. Jean-Michel BALLARIN, Mme Martine DAFFOS.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Brigitte MARSEILLE, M. Thierry CAUSSE, Mme Nathalie REBELLE.

Procurations : Mme Nicole GIMENEZ en faveur de M. Pierre CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Jean-Michel BALLARIN en faveur de M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS en faveur de M. Stéphane PEILLE.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2022-131**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

OBJET : Subvention aux associations : Versement anticipé USQL et CINE M'AUDE

Habituellement le vote des subventions aux associations a lieu en même temps que le vote du Budget Primitif. Ce dernier étant voté courant mars, certaines associations qui ont un fonctionnement basé sur l'année scolaire et qui ont des charges salariales sont pénalisées par un versement tardif de la subvention annuelle.

Il est proposé de procéder aux versements anticipés sur les subventions définitives qui seront versées lors du vote du budget primitif 2023.

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

- 1- D'autoriser les versements anticipés aux associations suivantes ayant fait la demande:

Union sportive Quillan HV	10.000 €
Ciné M'Aude	2.500 €

- 2- D'imputer la dépense en section de fonctionnement au BP 2023.

- 3- De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

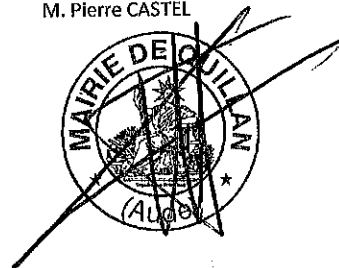
Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Pierre CASTEL



2022-131

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-23T10-39-10.00 (MI242186259)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20221223-2022-131-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Subvention aux associations : Versement anticipé
et CINE M'AUDE

Date de décision : Dec 23, 2022 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. FINANCES LOCALES

Acte : [MA-DEL-2022-131.PDF](#)

Préparé

Date **23/12/22 à 10:39**

Par **JORDAN Edouard**

Transmis

Date **23/12/22 à 10:39**

Par **JORDAN Edouard**

Accusé de réception

Date **23/12/22 à 10:44**